

Image not found or type unknown



Je pense changer département

Par **lazar76**, le **03/01/2009** à **18:27**

Je pense changer département, et je ne sais pas comment faire pour résilier mon contrat d'habitation si je reçois 1 réponse positive pour 1 appartement qui se ferait d'1 façon rapide.rn+ précisément sur les 3 mois de carences, les 3 mois de préavis??rnSi je peux partir immédiatement ou si je dois attendre ces 3 mois??rnEst-ce que je dois payer les loyers de l'appartement que je quitte + les loyers du nouvel appartement? Ou est ce que je peux éviter de payer ces loyers??....rnOu est-ce que je peux m'arranger à ne pas les payer avec mon bailleur....rnJ'habite dans l'Aube (10) et je dois déménager dans la Moselle (57), suivant les départements les Lois des locataires sont-ils les mêmes?.....rne vous remercie à l'avance pour les réponses que vous m'apportez...